



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Nanteuil-Auriac de Bourzac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 07 juin 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	39	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Joël Constant – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent- Dominique Caillou – Catherine Esculier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien
Titulaires absents	19	Christine Berthé - Pascal Devars (de la délibération 2024-85 à 2024-97) Lisa Boyer – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Nicolas Platon – Romain Perruchaud – Bernard Saint-Martin – Philippe Chotard - Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel – Régis Defraye
Procurations	7	Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Jean-Marcel Beau à Jean-Didier Andrieux Bruno Limerat à Joël Constant Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

**DELIBERATION N° 2024 /97 (Code Nomenclature /3.1)**

**DATE : 13 JUIN 2024**

**RAPPORTEUR : Francis Lafaye**

**OBJET : Proposition d'acquisition d'un bien pour aménagement de terrains locatifs familiaux**

Le 17 mai 2024, le Secrétaire Général de la Préfecture a organisé une réunion avec la CCPR, la Mairie de Ribérac et le Conseil Départemental de la Dordogne (CD24) pour le devenir de l'aire d'accueil de Ribérac.

L'aire d'accueil au lieu-dit la Foresterie est temporairement fermée durant 6 mois jusqu'à l'adoption à l'automne prochain du nouveau schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2024-2028 dont les prescriptions et préconisations pour la CCPR sont :

- Fermeture de l'aire d'accueil (prescription)
- Création de deux terrains locatifs familiaux (prescription)
- Possibilité d'aménager un petit passage sur le territoire de la CCPR (préconisation)

Au regard de la situation actuelle, nos travaux en cours sur la création de terrains locatifs familiaux se sont accélérés en collaboration avec la commune de Ribérac pour tenter de trouver soit un terrain constructible, soit une maison à réhabiliter.

Nous avons repéré un bien immobilier appartenant à Monsieur et Madame CHARTRES, situé 41 Route de Périgueux à Ribérac, qui correspond aux critères attendus pour la réalisation de terrains locatifs familiaux. Ce bien cadastré section A et constitué par la parcelle ZC 174 d'une superficie de 3 603 m<sup>2</sup> sur laquelle est édifiée une maison de 140 m<sup>2</sup> environ.

Cette acquisition nous permettrait de nous lancer dans de prochains travaux de réhabilitation, en partenariat avec le bailleur social Périgord Habitat, qui deviendrait le gestionnaire du terrain locatif familial tandis qu'une structure spécialisée se chargerait du suivi social.

Le conseil communautaire à l'unanimité (1 abstention) :

- AUTORISE le président ou son représentant à acquérir le bien décrit ci-dessus appartenant à Monsieur et Madame CHARTRES au prix de 80 000 €, la somme étant inscrite au BP 2024.
- DESIGNE Maître MORLION, Notaire à Ribérac pour procéder aux formalités nécessaires à cette acquisition et établir l'acte authentique

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 46**

**Votes contre : 0**

**Abstention : 1**

**Publié le 27-06-2024**

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribéracois**

**Didier Bazinet**

Signé électroniquement le 21/06/2024 à 12:49  
par Didier BAZINET

**Le secrétaire de séance  
du 13 juin 2024**

**Yves Mahaud**

